

LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr Facebook Thoury Ferrottes officiel



Janvier 2024



page 18 à 21

Fête de la pomme



page 26-27

Repas des aînés

En direct de la mairie	p. 2 - 11
Ca vous concerne	p. 12 - 17
Ça se passe ici	p. 18 - 28
Infos pratiques	p. 29
Nos entreprises	p. 30 - 31
Agenda	p. 32

LES VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL /

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Je vous souhaite une très belle année 2024. Que tous vos vœux se réalisent, que le bonheur accompagne chacun de vos pas. En cette nouvelle année, recevez tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que l'année qui commence soit pleine de joie et de sérénité.

Yves Roy

Tous mes vœux de bonheur pour cette année 2024.
En espérant que la santé et la réussite soient au rendez-vous.
Prenez soin de vous.

Joël Paupardin

Puissent tous les jours de 2024, qu'ils vous accompagnent d'un rayon de soleil et d'un éclat de rire.

Très bonne nouvelle année.

Denis Chollet

Un soupçon de réussite, de l'inattendu, rires et amour.
En espérant que 2024 aura une saveur comme nulle autre.
Le bonheur se bâtit de quelques riens.

Joie au quotidien pour tous.

Bonne et heureuse année 2024.

Bien à vous.

Jean-Claude Montaillier

Cher(e)s habitants de Thoury-Ferrottes, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2024.

Que cette année vous apporte la santé, la joie, la prospérité, l'amour dans vos foyers, le bonheur, la réussite, le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.

Une pensée particulière pour tous ceux et celles qui sont dans la peine ou la difficulté, à tous ceux et celles qui sont seul(e)s.

Bonne et heureuse année 2024

Pascal Martinez

Allez lentement, ne vous hâtez pas, chaque pas vous emmène au meilleur instant de la vie. Je vous invite à être heureux tout simplement. Bonne année 2024 à tous !

Alain Barthoux

Pour cette nouvelle année, je vous présente tous mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité, pour vous et vos proches.

José Tomas

En cette nouvelle année, que chaque douze coups de minuit porte avec lui une douzaine de mois de bonheur, de santé et de succès.

Que chaque journée vous apporte une nouvelle raison de sourire et de croire en l'avenir. Je vous souhaite à toutes et tous, une bonne et heureuse année 2024 !!!

Célia Buire

Tout simplement belle année à tous, profitez des moments partagés et précieux entre amis ou avec la famille !!! Une pensée particulière à tous ceux qui nous ont quittés trop tôt.

Djamila Amour

J'espère que 2024 vous apportera joie et bonheur. Je vous souhaite la sagesse nécessaire pour les reconnaître, les apprécier et les porter plus haut que le malheur... Je vous souhaite de vous aimer et de regarder les autres avec bienveillance en ces temps de cynisme... Et plus que tout, je vous souhaite la santé ! Belle année 2024 !

Elise Gislard

Je vous souhaite à tous une excellente année, une bonne santé et surtout beaucoup de joie malgré les temps difficiles.

Laetitia Pires

Je vous souhaite mes meilleurs vœux et une formidable année 2024.

Benoît Savary

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur.

Hélène Decressat

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2023

Le 06 décembre 2023 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 30 novembre 2023.

Étaient présents : Alice BARTHELEMY, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Avaient donné pouvoir : Djamilia AMOUR-BARRAULT à Yves ROY, Alain BARTHOUX à Hélène DECRESSAT

Était absent : Johan FREMY

Secrétaire de séance : Joël PAUPARDIN

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- Le point n°4 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 04 octobre 2023.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2023.

Monsieur PAUPARDIN Joël est désigné secrétaire de séance.

---oOo---

1. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (FER) POUR L'ACHAT D'UN JEU POUR ENFANTS A INSTALLER AU PARC A JEUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'achat d'un jeu qui devrait être installé au parc de la Place de la Mairie, le Département peut financer à hauteur de 50 % maximum.

Le coût de cette opération est de 5 000 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'achat de ce jeu.

Le Conseil Municipal s'engage sur le programme définitif et l'estimation de cette opération :

- A réaliser les travaux dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention ;
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération ;
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Département de Seine et Marne ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention ;
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques ;
- Certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain de l'opération.

2. CONVENTION VIABILITE HIVERNALE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement de la convention faite par le Département de Seine et Marne relative à l'organisation de la viabilité hivernale afin de répondre aux attentes des usagers. La Commune doit déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement » lors d'importantes chutes de neige.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Vu la proposition de convention et ses deux annexes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de Seine et Marne.

3. ZONE D'ACCELERATION POUR LE PROJET D'ENERGIE RENOUVELABLE

Monsieur le Maire expose que le contexte actuel de crise énergétique majeure venu s'ajouter à la situation d'urgence écologique et climatique déjà ancienne, rappelle l'importance de développer des outils permettant de relocaliser la production énergétique sur le territoire national afin de garantir l'indépendance énergétique de notre pays.

Ainsi, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (EnR) permet de favoriser le déploiement des énergies renouvelables en France afin de lutter contre le dérèglement climatique, garantir notre sécurité d'approvisionnement, baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages, et enfin, d'atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé par le Gouvernement d'ici à 2050.

Cette loi instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables devant intégrer l'ensemble des enjeux locaux (patrimoine, biodiversité, cadre de vie...). Pour ce faire, elle confie aux communes le soin de définir sur leurs territoires des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Les communes peuvent personnaliser leur zone d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones sont identifiées par délibération du conseil municipal, après concertation du public.

La définition de ces zones d'accélération facilitera notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme pour les porteurs de projets en réduisant les délais à différents stades du projet (instruction, raccordement...).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'énergie et en particulier son article L141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes ;

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;

VU le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le conseil régional Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de la région Ile-de-France le 14 décembre 2012 ;

VU la délibération n°2020-10-05 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020, adoptant le plan climat air énergie territorial de la Communauté de Communes du Pays de Montereau ;

VU que le projet de ferme photovoltaïque au lieu dit « Les Justices » s'était vu délivré un PC en 2016 par Monsieur le Préfet de Seine et Marne avec une dérogation jusqu'en 2019 ;

VU que ce projet n'avait pas eu de contestation de la part du public pour son élaboration ;

CONSIDERANT que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

CONSIDERANT que l'élaboration des zones d'accélération énergies renouvelables doit faire l'objet d'une concertation du public du 13 au 22 décembre 2023 inclus ;

DECIDE DE METTRE EN ŒUVRE les modalités d'élaboration suivantes :

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

1. Identification des zones propices au développement des énergies renouvelables en considérant :
 - Diverses informations techniques : repérage des installations existantes, recensement des potentiels connus pour les différentes sources d'énergies renouvelables sur le périmètre communal, prise en compte des zones présentant des contraintes environnementales et/ou patrimoniales ;
 - Les intentions de projets connues ;
 - Les projets à venir qui répondent à des obligations réglementaires.
2. Définition des priorités communales, en lien avec les objectifs énergie-climat supra-communaux ;
3. Elaboration de projets de cartes, précisant les zones d'accélération par type de source renouvelable et estimant les puissances et/ou production énergétiques associées ;
4. Mise à disposition d'un cahier de concertation pour le public, en mairie les jours d'ouverture :
Lundi 14h-16h, Mercredi 9h-12h, Vendredi 16h-19h ;
5. Transmission du projet de la zone d'accélération de la commune à la communauté de communes du pays de Montereau ;
6. Présentation du projet de zones d'accélération énergies renouvelables pour adoption par le conseil municipal ;
7. Transmission de la délibération du conseil municipal au référent préfectoral, accompagnée de la zone d'accélération au format cartographique adéquat ;

Pour le territoire de la commune de THOURY-FERROTTE, Monsieur le Maire propose la zone d'accélération EnR suivante, classée par ordre de priorité :

ZONE N°1 : Les Justices

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance totale	Zone au PLU
ZM	36	LES JUSTICES	00ha19a 90ca	Ner
ZM	38	LES JUSTICES	04ha 65a 10ca	Ner
ZM	39	LES JUSTICES	00ha 10a 70ca	Ner
ZM	116	LES JUSTICES	15ha 82a 28ca	Ner
ZM	117	LES JUSTICES	03ha 88a 97ca	Ner

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix de :

- Proposer la zone d'accélération EnR précitée à la concertation du public du 13 au 22 décembre 2023 inclus
- Décider que la concertation du public sur la définition de cette zone d'accélération EnR sera réalisée par l'insertion d'un avis à la mairie, ainsi que par voie d'affichage en mairie ; un registre sera mis à disposition à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, afin de recueillir les éventuelles observations du public,
- Préciser qu'à l'issue de la concertation, le conseil municipal délibérera sur le choix définitif de cette zone.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

4. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, préalablement au vote du Budget Primitif 2024, la commune ne pourra engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Considérant que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que conformément aux textes et afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2024, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article et d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2024, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Article	Budget 2023	25 %
20 : Immobilisations incorporelles	202	10 000.00	2 500.00
204 : subventions d'équipement versées	204182	130 049.91	32 512.48
	2046	39 552.81	9 888.20
		169 602.72	42 400.68
21 : Immobilisation corporelles	21538	92 595.13	23 148.78
	2156	3 500.00	875.00
	2158	5 000.00	1 250.00
		101 095.13	25 273.78
TOTAL		280 697.85	70 174.46

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus définies, avant le vote du budget primitif 2024 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur et Madame RODIER Jean-Pierre remercie Monsieur le Maire et son Conseil municipal pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors des obsèques de leur fils.
- Afin de palier au dysfonctionnement des horloges qui génèrent les horaires des lampadaires de l'éclairage public, Monsieur le Maire va prévoir le remplacement de 4 horloges. La somme sera inscrite au budget primitif 2024.
- Monsieur MONTAILLIER s'est rendu à une réunion du comité de bassin de l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), discussion sur les inondations.
- Messieurs TOMAS et CHOLLET ont visité l'usine d'incinération du SIRMOTOM de Montereau et le centre de tri SMITOM-LOMBRIC de Vaux le Pénil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 39.

Le Maire
Yves ROY

Le secrétaire
Joël PAUPARDIN

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 DECEMBRE 2023

Le 26 décembre 2023 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 18 décembre 2023.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY

Avaient donné pouvoir : Pascal MARTINEZ à Djamila AMOUR-BARRAULT, Jean-Claude MONTAILLIER à Denis CHOLLET, Joël PAUPARDIN à Laëtitia PIRES, José TOMAS à Yves ROY

Secrétaire de séance : Djamila AMOUR-BARRAULT

---oOo---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 06 décembre 2023.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 06 décembre 2023.

Madame Djamila AMOUR-BARRAULT est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

1. ADOPTION DE LA ZONE D'ACCELERATION POUR LE PROJET D'ENERGIE RENOUVELABLE

Objet : Définition de la zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables – ADOPTION de la cartographie municipale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la concertation du public, sur la zone d'accélération des énergies renouvelables, les conclusions sont les suivantes :

10 habitants et 2 personnes extérieures à la commune sont venus inscrire des remarques, soit 2,01 % des inscrits sur les listes électorales.

8 administrés soit 1.61 % des inscrits sur les listes électorales sont contre le projet des ZAER.

Il fallait se prononcer sur une zone d'accélération, voilà pourquoi nous n'avons pas plus d'éléments qui seront, évidemment, plus complets lors de la dépose du permis de construire par le porteur du projet. « Contre rendu de l'étude faune et flore, emplacement de la structure, ainsi que l'ensemble des aspects techniques et les retombées économiques pour la commune... ».

Ne pas confondre l'approbation d'une zone d'accélération et le dossier de permis de construire qui relèvera de la compétence de la Préfecture.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'énergie et en particulier son article L141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ;

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie ;

VU le schéma régional climat air de la région Ile-de-France approuvé par le conseil régional Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de la région Ile-de-France le 14 décembre 2012 ;

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

VU la délibération n°18 du conseil communautaire en date du 05/10/2020, adoptant le plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes du Pays de Montereau ;

VU la délibération du conseil municipal du 06/12/2023 relative à une zone d'accélération d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune ;

CONSIDERANT que les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

VU la synthèse de la concertation du public réalisée du 13/12/2023 au 22/12/2023

Le Conseil Municipal – 15 pour – 0 contre – 0 abstention

ADOpte la zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, telle qu'annexée à la présente délibération ;

DIT que les productions énergétiques estimatives, associées à cette zone, sont de :

- Photovoltaïque au sol : 29 MWc (Mégawatte-crête)

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces informations au référent préfectoral.

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE MONTEREAU ET DE SES ENVIRONS (SITCOME)

Après lecture du courrier du Président du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME) en date du 11 décembre 2023 relatif à la délibération des changements de statuts, conformément à l'article L 5211-20 du CGCT et afin de permettre leur modification effective,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des statuts du SITCOME.

3. ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.452-1 à L.452-48,

Vu la loi n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 28 novembre 2023 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine et Marne ;

Vu la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne, ci-annexée,

Considérant que le code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L.452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL ;

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable ;

Considérant que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique » ;

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par ses obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

DECIDE**ARTICLE 1 :**

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

4. PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) ETABLI PAR LE CENTRE DE GESTION

Selon les dispositions de l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L.2 doivent élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Les modalités de collecte des données du rapport social unique sont précisées par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020.

L'article 2 de ce décret dispose que *"les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci."*

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal une synthèse du rapport social unique 2022 de la commune, adressé au Centre de gestion le 02 octobre 2023.

Les données sociales des collectivités rattachées au Centre de gestion de Seine-et-Marne ont été consolidées et présentées au Comité social territorial le 14 novembre 2023. Un extrait du procès-verbal de la séance est annexé au RSU.

Chiffres clés de la collectivité :- Données relatives aux effectifs :

5 agents sont employés par la collectivité, 2 hommes et 3 femmes.

80% des agents ont plus de 50 ans et 20% des agents ont entre 30 et 49 ans.

Les 5 agents de la commune sont fonctionnaires. 4 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet.

4 appartiennent à la catégorie C, 1 agent catégorie B.

La filière technique compte 60 % des agents, la filière administrative 40%.

- Absentéisme :

Le taux d'absentéisme pour les fonctionnaires est de 0.27 %. En moyenne, on compte 1 jour d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire sur l'année 2022.

Aucun accident du travail déclaré en 2022.

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

- Evolution professionnelle des agents :

Aucun agent n'a été lauréat d'un examen ou d'un concours professionnel.

5 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et 2 d'un avancement de grade.

- Budget charges du personnel :

Les charges de personnel ont représenté une somme de 168 462 euros, soit 33.97% des dépenses de fonctionnement de la commune.

La collectivité a mis en place le RIFSEEP en 2016.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE**- Prévention :**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels établi par l'agent de prévention mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Celui-ci avait été mis à jour en 2021. Les dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail ont représenté une somme de 2 484 euros.

- Relations sociales :

Aucun jour de grève recensé en 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport social unique (RSU) 2022 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements de Madame GRAMAIN Armande pour le cadeau offert à l'occasion de la nouvelle année.

Remerciements de Madame Claudine BAUDIN et Monsieur Eric PERDEREAU pour la soirée du 14 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire
Yves ROYLa secrétaire
Djamila AMOUR-BARRAULT

VISITE DE L'USINE D'INCINÉRATION DU SIRMOTOM MONTEREAU ET DU CENTRE DE TRI SMITOM-LOMBRIC DE VAUX-LE-PENIL /

Invités par le SIRMOTOM nos deux élus délégués José Tomas et Denis Chollet ont participé aux visites techniques sur deux sites différents de traitements des déchets ménagers.

Ils ont débuté par une visite très instructive de l'usine de traitement par incinération des ordures ménagères (poubelle marron) située à Montereau.

Plusieurs équipes se relaient 24heures/24, 7jours/7, pour la conduite et le bon fonctionnement de cette installation à la pointe de la technologie.



Environ 70 000 tonnes par an de nos déchets sont incinérés dans ce four géant très complexe et performant. Théoriquement ce tonnage devrait diminuer avec le tri sélectif. Les fumées aussi sont traitées afin de rejeter un minimum de polluants conformément aux normes en vigueur.

La chaleur produite sert à chauffer de l'eau dont une partie est distribuée dans certains quartiers de Montereau via un réseau de tuyauterie. L'autre partie de cette eau chaude transformée en vapeur sous pression alimente une turbine couplée à un alternateur qui produit de l'électricité revendue à EDF.

En fin de circuit, les cendres (mâchefer) sont récupérées pour servir de sous-couche pour la construction des routes. Les déchets métalliques sont récupérés automatiquement et revendus pour être revalorisés.



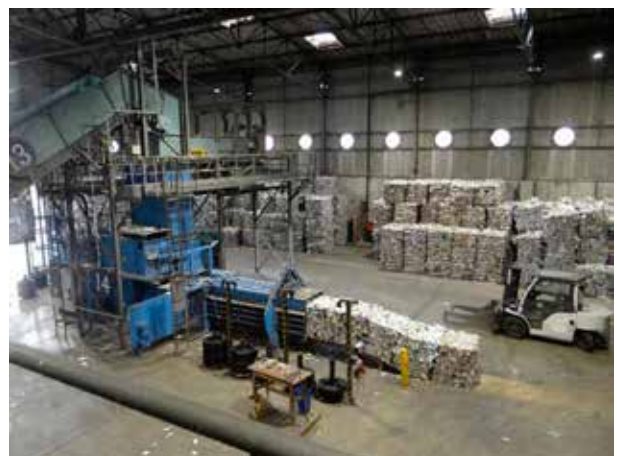
Sur demande au SIRMOTOM, des visites du site peuvent être programmées.

Ils ont ensuite visité le centre de tri SMITOM-LOMBRIC de Vaux-le-Pénil dont le SIRMOTOM dépend pour le traitement de nos poubelles jaunes.

Environ 20 000 tonnes sont triées par an sur ce site.



Une partie de nos déchets sont traités automatiquement par deux lignes de lecture optique ou autres techniques (Bouteilles plastiques, boîtes de conserve, certains emballages cartons). La main de l'homme est indispensable pour affiner ce tri sur plusieurs postes de travail selon les matières. En fin de chaîne, tous ces emballages : papiers, journaux et magazines triés par catégories sont compactés par une presse géante en ballots d'une tonne destinés à la vente pour le recyclage. Un faible pourcentage non revalorisable finit dans un incinérateur ou à l'enfouissement.



Un bon tri collectif de notre part dans les bacs jaunes améliorerait encore plus le recyclage. Dans un avenir proche, un nouveau site de tri plus automatisé suivant de nouvelles techniques va voir le jour avec une capacité de traitement doublée.

UN GUICHET UNIQUE POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT AU PAYS DE MONTEREAU /

Des permanences dans les locaux de la CCPM vous seront proposées au 29 avenue du Général de Gaulle à Montereau-Fault-Yonne.

Pour plus d'informations, contactez le guichet unique au **01 60 73 43 86**

Un conseiller vérifiera votre situation et vous orientera vers le dispositif le plus adapté votre situation. Les 21 communes du Pays de Montereau sont concernées par cet accompagnement gratuit, neutre et indépendant à trois niveaux : technique, administratif et financier pour la recherche de financements, ou le montage de dossiers.

SON OBJECTIF ?

Cet accompagnement est dédié à vos différents projets de travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au maintien à domicile ou au handicap, et sortie de logements dégradés. Il permet de vous suivre de l'élaboration du projet jusqu'à la fin des travaux.

À QUI S'ADRESSE CET ACCOMPAGNEMENT ?

- Aux propriétaires occupants
- Aux propriétaires bailleurs
- Aux copropriétaires ou syndicats de copropriété
- Aux locataires

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Les travaux d'économie d'énergie.

- Isolation des murs, toiture ou plancher, remplacement de menuiseries ou de portes, ventilation, amélioration du système de chauffage et de production d'eau chaude etc. Vous faites réaliser ces travaux par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les travaux d'adaptation du domicile pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

- Remplacement d'une baignoire par une douche, rampe d'accès, installation d'un monte-escalier...

Les travaux de logements très dégradés ou indignes.

- Travaux sur le gros-œuvre (charpente, murs porteurs...), second-œuvre, travaux d'économie d'énergie, réfection du réseau électrique, rénovation des réseaux de plomberie et d'assainissement, ...

Attention !!! Il est impératif de ne pas débiter les travaux avant d'avoir obtenu validation de la demande. Les subventions sont soumises à des conditions d'attributions techniques et financières.

EVOLUTIONS DES AIDES ANAH



Des objectifs ambitieux de l'Etat

Des aides plus importantes pour accélérer les rénovations de qualité

A compter de 2024 (éléments du CA du 6 décembre 2023 – en attente des délibérations) :

1



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Parcours accompagné

avec l'objectif de rénovation d'ampleur

Raisonnement en saut de classe et non en gain énergétique : 2 sauts de classe minimum et 2 postes d'isolation (possibilité de procéder par étapes)

Augmentation du plafond de travaux passant ainsi de 35 000 € HT à 40 000 € HT / 55 000 € HT / 70 000 € HT selon les ambitions du projet de rénovation énergétique

PO : Hausse du taux de subvention **TMO** 80% **MO** 60% + bonus sortie de passoire de 10%

Aide accessible aux **PP** aux mêmes conditions !

2



**Ma Prime
Logement Décent**
Pour un logement digne et durable

LHI = Rénovation d'ampleur + très dégradé

PO : Plafond à 70 000 € HT - Hausse du taux de subvention **TMO** 80% **MO** 60%

PP conditionnement obligatoire – jusqu'à 28 000 € par logement

La Communauté de Communes s'est engagée depuis 2011 dans la mise en place d'aides aux travaux de rénovation énergétique avec l'**Espace Conseil France Rénov'** et un dispositif **Isol'toit** permettant d'apporter aux ménages **des aides gratuites et financières pour la recherche de financements, ou le montage de dossiers.**

Dans la poursuite de ce travail engagé, la Communauté de Communes a signé un Programme d'Intérêt Général (PIG) avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat afin de s'engager dans une politique d'amélioration de l'habitat privé pendant la période 2023/2027. **Plus de 10 millions d'euros vont être mobilisés sur 4 ans à cet effet.**



L'Espace Conseil France Rénov'

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux rénover son habitat

L'Espace Conseil France Rénov' propose un **service gratuit, indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement** des particuliers, propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires, ayant des projets de rénovation énergétique. Ils visent à aider les ménages, quel que soit leurs revenus, à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter tout au long du projet vers des professionnels compétents.

La rénovation énergétique concerne :

- **L'enveloppe du bâtiment** (isolation du toit, des murs, du sous-sol, remplacement des ouvrants) ;
- **les systèmes** (ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire).

Cet accompagnement est là pour simplifier votre parcours de travaux et vous aider dans les difficultés rencontrées.

Le conseiller France Rénov' permet ainsi aux ménages de réaliser un projet sur-mesure, énergétiquement performant et de réduire leur reste à charge en mobilisant les différentes aides financières existantes.

**Les 21 communes
du Pays de Montereau
concernées par cet
accompagnement
local**

**Barbey - Blennes - Cannes-Écluse
Chevry-en-Sereine - Courcelles-
en-Bassée - Diant - Esmans -
Forges - La Brosse-Montceaux -
La Grande Paroisse - Laval-en-Brie
Marolles-sur-Seine - Montereau-
Fault-Yonne (hors périmètre OPAH-RU)
Misy-sur-Yonne - Montmachoux
Noisy-Rudignon - Saint-Germain-
Laval - Salins - Thoury-Ferrottes
Varennnes-sur-Seine - Voulx**

**Des permanences dans
les locaux de la CCPM,
vous seront proposées !**

au 29 avenue du Général de Gaulle
à Montereau-Fault-Yonne

**Pour plus d'informations,
Contactez le guichet unique**

au 01 60 73 43 86

**Un conseiller vérifiera votre
situation et vous orientera
vers le dispositif le plus adapté.**


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU



**UN GUICHET UNIQUE
POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT
AU PAYS DE MONTEREAU**

**NOUS VOUS
OFFRONS UN
ACCOMPAGNEMENT**

**LOCAL ET
ADAPTÉ !**


Isol'toit

**Avec Isol'toit,
votre Communauté de Communes
vous aide à financer vos travaux
de chauffage et / ou d'isolation
de toiture.**




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE


Agence
nationale
de l'habitat


avec
France
Rénov


seine
& marne
LE DÉPARTEMENT


CITEMÉTRIE


Paris
Région


CEE
Les investissements
d'efficacité énergétique

EXPÉRIMENTATION SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE /

Nous tenons à vous informer d'une expérimentation initiée par le gouvernement pour faire face à d'éventuelles tensions sur le réseau électrique cet hiver. Cette mesure concerne environ 200 000 foyers équipés du compteur Linky déployé par Enedis, EDF, Eni etc.. qui pourraient voir une limitation de leur consommation d'électricité.

Ce qu'il faut retenir :

- **Limitation de puissance** : La consommation pourrait être limitée à 3 kVA, le palier de puissance le plus faible actuellement disponible.
- **Durée de la limitation** : Cette réduction de puissance pourrait durer jusqu'à 4 heures lors d'un jour ouvré entre 6h30 et 13h30 ou entre 17h30 et 20h30.
- **Activation du dispositif** : Il est crucial de noter que cette démarche ne serait activée qu'en dernier recours, uniquement en cas de nécessité.
- **Indemnisation et recours** : L'expérimentation ne prévoit aucune indemnisation pour les foyers concernés et aucun recours possible pour l'éviter.

Bien que cette expérimentation puisse susciter des préoccupations, le gouvernement se veut rassurant sur les capacités du réseau à passer l'hiver sans incidents majeurs.

Pour plus d'informations, notamment sur le calendrier et les implications de cette expérimentation, vous pouvez consulter le site :

https://demarchesadministratives.fr/actualites/compteur-linky-pourquoi-votre-consommation-pourrait-etre-limitee-cet-hiver?utm_source=newsletter&utm_medium=mailing&utm_campaign=actualites

RENDEZ-VOUS AVEC MME LA PRÉSIDENTE DE RÉGION /

Le Mercredi 18 octobre 2023, une délégation de Maires du Pays de Montereau, dont le Maire de Thoury-Ferrottes, s'est rendue au siège de la région Ile-de-France à St-Ouen pour rencontrer Mme Valérie Pécresse, Présidente.

Le sujet de cette réunion était le dysfonctionnement rencontré depuis le début septembre dans les transports scolaires. Mme Pécresse fut à l'écoute de nos remarques et a demandé au directeur d'Ile-de-France Mobilités, de prendre toutes les mesures nécessaires pour palier à ce manque de sérieux des compagnies de transports. Affaire à suivre...



RENDEZ-VOUS AVEC M. LE MINISTRE /

Sur invitation, le 21 novembre 2023, de M. le Ministre chargé des relations avec le parlement, M. Franck Riester, M. le Maire de Thoury-Ferrottes accompagné de 2 collègues Maires s'est rendu à son ministère, rue de Varennes à Paris.

Plusieurs dossiers ont pu être abordés avec celui-ci, dont les zones d'accélération d'énergie renouvelable, la DGF (dotation globale de fonctionnement), la baisse des dotations de la part de l'état...etc.

M. Riester nous a donné le sentiment d'être un ministre à l'écoute et proche des communes rurales.



FÊTE DE LA POMME 9^e ÉDITION /

Dimanche 22 octobre avait lieu la 9^{ème} fête de la pomme.

1 600 kilos de pommes ont été ramassés dans le Loiret ; environ 600 litres de jus de pomme sont sortis des 4 pressoirs.

Les jeunes agriculteurs avaient mis à disposition des tracteurs à pédales pour faire des courses sur le terrain de boules, petits et grands s'en sont donnés à cœur joie. Mais en fin de journée, nous avons constaté que 4 tracteurs avaient été cassés et pas de réparations possibles... Grosse déception pour les jeunes agriculteurs, malheureusement l'année prochaine, il n'y aura plus cette animation.

Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation de cette belle journée, aux producteurs locaux, aux associations, à la Curieuse pour la tenue de la restauration, aux agents techniques et administratifs, à la commune de Varennes-sur-Seine pour le prêt de barnums et à Monsieur le Maire et son conseil municipal.





Les bénévoles : Valérie Coupé – Brigitte Le Raisnier – Marinette, José et Emeric Tomas – Hélène Decressat – Jacques Liard – Claudine Baudin – Eric Perdereau – Pascal Baudin – Estelle et Yves Roy – Benoît Savary – Djamila Amour-Barrault – Yannick Primard – Odile et Denis Chollet – Marilyne et Thierry David.

Restauration avec la Curieuse : Thomas Gigot et Elise Gislard – Djamila Amour-Barrault – Alice Barthélémy – Juliette Nippert et Arnaud Emery – Solène Le Bourdieu – Joël Paupardin.



Les exposants : Le fournil de Violette (pain) – EARL Famille Tourte (jus de pomme) – M. Perichon Bernard (miel) – la brasserie Ziegler (bière) – Rouge Framboise (confitures) – Raw Cheese Power (fromage) – Carole Lemirre et ses animaux.



Les associations : Chev'Anes de trait – les Croqueurs de pommes de la Brie et du Gâtinais – la Curieuse – Pom'Nature – les jeunes agriculteurs du canton Lorrez-Moret.

HALLOWEEN /

Comme tous les ans le 31 octobre, l'association Thoury'Bambel célèbre la traditionnelle fête d'Halloween.

Un défilé de petits monstres, fantômes et autres déguisements effrayants ont rempli les rues de notre joli village avec des paniers remplis de friandises.

Cette année la place de la mairie était décorée sur le thème d'Halloween et nous comptons agrandir les décorations d'année en année.

Un grand merci à Didier et Régine Aubry pour les décorations qui étaient parfaites.





MARCHÉ DE NOËL /

Comme tous les ans, le marché de Noël a été organisé dans la salle de la Chouette Effraie par l'association Les Petites Mains, le week-end du 25 et 26 novembre 2023.

Vous avez pu y retrouver le travail d'artisans et d'artistes : de la couture, de la reliure, de la gravure, de la sculpture... Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses.



LA CURIEUSE : 10 ANS DÉJÀ ! /

Et oui l'association culturelle La Curieuse fête ses 10 ans cette année. Elle est née de l'idée pas si saugrenue que ça de trois amis Alice, Greg et Thomas. Faite après un constat simple que l'art et la culture étaient peu présents dans nos campagnes et qu'ils devaient être partagés par le plus grand nombre. C'est avec le soutien continu et indéfectible de la mairie et de ses différents conseils que nous avons pu vous proposer de nombreux événements gratuits.

Rien ne fut possible sans le temps et la motivation donnés par tous les bénévoles d'aujourd'hui et d'hier (Sarah, Virginie, Djamilia, Alice, Kellig, Juliette, Solène, Arnaud, Jean-Christophe, David, Thomas...). L'association a pu durant toutes ces années vous proposer des concerts, des pièces de théâtre, des expositions de peinture, de photo... auxquels vous êtes venus nombreux. Et nous vous espérons encore plus nombreux pour les prochains événements et vous souhaitons une belle année à venir. Restez curieux !



NOËL DES ENFANTS /

Le dimanche 11 décembre avait lieu le Noël des enfants organisé par l'association Thoury'Bambel avec un spectacle d'humour et de magie qui a beaucoup amusé les enfants.

Ensuite, le père Noël est arrivé et a distribué des cadeaux, émerveillant les enfants qui ont pu prendre des photos et passer un moment avec lui sur son traîneau.

La matinée s'est terminée par un petit-déjeuner offert par l'association dans la joie et la bonne humeur.



REPAS DES AÎNÉS /

Pour célébrer nos seniors et par marque de reconnaissance, la municipalité les a invités au repas annuel de Noël au Golf de la Forteresse.

Quel plaisir de se retrouver ensemble pour ce moment festif
Un cadeau a été remis à notre doyenne et notre doyen.

Certains de nos aînés, qui n'ont pas pu se déplacer pour des raisons de santé, n'ont pas été oubliés. Monsieur le Maire, ses conseillers et adjoints les ont visités pour les gâter d'un plateau repas complet.

Les colis conditionnés par un E.S.A.T (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail de Hautefeuille), ont été distribués sous la forme d'une glacière réunissant un petit bloc de foie gras, une demi-bouteille de vin, un plat cuisiné ainsi que quelques douceurs salées ou sucrées... (Produits fabriqués artisanalement). Gourmands, ces mets proposés au moment des fêtes font le bonheur de nombreuses personnes âgées, propices aux bons vœux.





BREVET DES COLLÈGES /

Comme tous les ans, une carte cadeau a été offerte par la municipalité, aux élèves de 3ème ayant obtenu le Brevet des Collèges et remise lors de la fête de fin d'année.

Félicitations :

Noham – Maëlle – Léandre – Thélyo – Nohan – Guilian – Enzo – Clément – Matéo – Solenn



PLANTATION D'UN POMMIER A L'ÉCOLE /

Au mois de novembre, un pommier a été planté par les élèves dans notre école.

Celui-ci a été offert par M. Gaëtan Gervais. Gaëtan est un passionné de pêche à l'aimant dans les rivières et fleuves de notre territoire pour procéder à leur nettoyage. Une fois la ferraille et toute sortes de métaux sortis de l'eau, Gaëtan revend son butin chez des spécialistes. Dès que la somme le permet, il achète des arbres et propose aux mairies de la Communauté de Communes du Pays de Montereau de venir planter un arbre dans leurs écoles, parcs ou jardins.

Merci à lui d'être venue et d'avoir prodigué à nos élèves ses explications sur l'importance de garder la planète propre qu'il a prodiguées à nos élèves.

800 kg de ferraille pour 1 arbre. Le jeudi 9 novembre plantation d'un pommier avec les enfants de l'école de Thoury-Ferrottes.



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél. : 01 64 31 94 45
 Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
 Levée du courrier à 16h
 Mercredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 09 63 43 77 05
 Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : 17
 POMPIERS : 18
 SAMU : 15

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 8h - 12h et 14h - 20h
 Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre :
 - en bas de la rue de Verdun
 - au lavoir de Bichereau
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Horaires d'hiver (1er octobre au 31 mars)

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04
 Lundi, mercredi, samedi : 9h00-12h30 / 13h30-18h
 Vendredi : 13h30-18h
 Dimanche : 9h-12h
 Mardi, jeudi : fermé

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuellles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

**ILS NOUS ONT QUITTÉ /**

M. Rodier Jérémy, le 19 octobre 2023.

Mme Germain Sylvette, le 31 décembre 2023.

Mme Bertrand Andrée, le 5 janvier 2024.

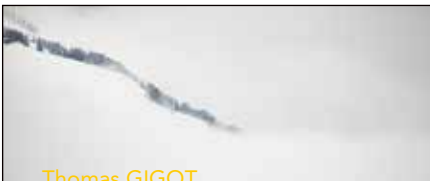
PIZZ À JOËL à Thoury : 06 59 60 04 68

02 - 16 février
01 - 15 et 29 mars
12 - 16 avril

10 - 24 mai
07 - 21 juin
05 - 19 juillet

COUNTRY BURGER à Thoury : 07 62 42 92 89

Tous les mercredi de 18h30 à 21h30



Thomas GIGOT
PHOTOGRAPHE

thomas.gigot@gmail.com
www.thomas.gigot.com
06.64.42.86.97

GREGOIRE TOUZEAU
Achat

ANTIQUITES, DESIGN CONTEMPORAIN

tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, luminaires, photos, jouets...

09-50-46-17-00 06-84-10-53-59



Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



MA KHEDE

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petits maçonnerie - Travaux de tréfilage

76 Rue de Flagey - 77940 Thoury-Ferottes
Tél: 0620642633 Siret: 510475015R077
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@hotmail.fr

Communication
Sérigraphie
Marquage
Signalétique

Monsouri Mounir

7 rue des Brander 77940 Thoury-Ferottes
07.67.79.36.83
ma.prinier77@gmail.com
@ame.prinier77

l'imprimeur de vos envies

Atelier Faux le Fur!

Demont. Rend.
Sculpteur

0622909111
demont1987@laposte.net



Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10

Mail: lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com



La Forge d'Antan
Forgerie d'Art
Serrurier

Fabrication sur mesure et pose:
Portails, Clôtures, rampes d'escaliers, gardes corps, Balcons, marquises

Sébastien Couard
18 rue de la République 77940 Thoury-Ferottes
06 15 25 23 89

ARTISAN PEINTRE
MICHAUX BAPTISTE

PEINTURE INTERIEUR
PAPIER PEINT
TOILE REVÊTEMENT SOL

06 13 14 19 54

DEVIS GRATUIT
THOURY-FEROTTES
7 RUE DES VERGERS

MICHAUX-PEINTURE@OUTLOOK.FR

PIZZ à JOËL
Pizzas à emporter

06 59 60 04 68

N'hésitez pas à appeler pour réserver
de 17h à 21h

Paiement par chèque ou espèces uniquement



TSO
Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance

56 rue de Flagey - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com

Votre carte de visite
ici

C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !

PassifaCils

Extensions de Cils
Brow Lift
Lash Lift
Hydra Soin Visage

24 Bis rue de Bichereau
77940 Thoury-Ferottes
06-52-78-37-39

PassifaCils JeN'Ni
Passifacils Siren 493 411 417



Les Créas de Zaza

GUILLEMOT ISABELLE
CRÉATRICE

zazacrea77@gmail.com
16 rue de Verdun
77940 Thoury Ferottes
06 33 66 14 83



Votre carte de visite
ici
*C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !*

Dadon Services
PIRES Adrien
77940 Thoury Ferottes
dadonservices@gmail.com

Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82



STANHOME world

MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
Votre Conseillère

Port. : 06 08 14 90 58



Votre carte de visite
ici
*C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !*

MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Prestations entièrement personnalisées,
permettant aux personnes âgées,
aux personnes en perte d'autonomie,
dépendantes ou handicapées de continuer
à vivre chez elle en toute indépendance.

SARL MORIZE
6 rue de Bichereau 77940 THOURY-FEROTTES

SARL MORIZE
maçonnerie générale et couverture

0624781065 - 0174906891
jeanmi773026@hotmail.fr



Votre carte de visite
ici
*C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !*

Jérémy Cohen
Ostéopathe D.F.O

17 bis rue de Flagy
Thoury Ferottes
07 66 08 56 53
osteopathe.thoury@gmail.com

Nourrissons, enfants, adultes,
femmes enceintes, sportifs



Gîte de la Caseline
(Thoury-Ferottes)

Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"



**Chambres d'hôtes
de l'Orvanne**
(Thoury-Ferottes)

Marie-France et
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la
messe - Bichereau
01 60 74 73 66
06 08 14 90 58

Henri.graff@
wanadoo.fr

"GITES DE FRANCE"



APJ - JARDIN
6 rue de Thoury 77940 Thoury Ferottes
pascal.joseph@yahoo.fr
06.23.35.51.50



Animation Dj Événementiel

Tiësta Night

06.65.42.08.69
Tiësta.night@hotmail.fr

Facebook



MADISON BIANCHI
EDUCATEUR CANIN
À DOMICILE

06.35.40.79.59
MADISON.BIANCHI@OUTLOOK.FR



TAXI BRICE
Commune de Thoury-Ferottes

GARES AÉROPORTS
HÔPITAUX ÉVÉNEMENTS
TOUTES DISTANCES

06.68.39.94.14
smtaxi77@gmail.com



"Entre Ciel & Terre"
Thérapies naturelles
Développement personnel

07 69 39 13 96

**NATUROPATHIE
IRIDOLOGIE
MAGNETISME
ASTROLOGIE**

8 rue du moulin - 77940 THOURY FEROTTES



Votre carte de visite
ici
*C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !*

Mélo Coiff
Coiffure et Maquillage
Service à votre domicile
06.59.85.33.28

Tonjan Melodie
numéro de Siret : 8513639100013
4 rue de Bichereau
77940 Thoury ferottes
melocoiff.ranata@gmail.com
Facebook : mélo coiff



Samedi 3 fevier à 19h30

Thoury-Bambel organise une



SALLE DES FÊTES LA CHOUETTE EFFRAIE A THOURY-FERROTTE

Le samedi 03 février
à 19h30



RÉSERVATION AVANT LE 29 JANVIER AU 07.68.85.43.33

Verre de bienvenue offert
Choucroute
Tarte aux pommes

25€

Boissons non comprises

Menu enfant 12.50€
saucisses, frites, dessert, une boisson comprise

Sous réserve du nombre de participants
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, a consommer avec modération.

Dimanche 17 mars

Cross de printemps 2^{ème} édition

Organisée par l'association Thoury'Bambel
Place de la Mairie

Mai

Fête de la nature

Organisée par l'association Pom'nature
Place de la Mairie

Dimanche 19 mai

Brocante

Organisée par l'association Thoury'Bambel
Place de la Mairie

Juin

Fête de la musique

Place de la Mairie

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Elise Gislard, Célia Buire, Yves Roy, Joël Paupardin, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, L. Aubry, D. Amour-Barrault, Denis Chollet

Photos : Y. Roy, J. Tomas, E. Gislard, D. Amour-Barrault, L. Aubry

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Janvier 2024 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !